

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil Municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 04 AVRIL 2023

20 heures 30

OBJET :

04/04/2023 N° 7

**BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE
2023**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Excusée ayant donné mandat : Sabine LAURE à Alain BLETTERIE

Absent : Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

M. le Maire soumet au Conseil municipal le tableau listant les subventions aux associations pour l'année 2023.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT
Amicale Boules	Challenge Boules Saint-Romain	300,00
Amicale boules lyonnaises	Subvention annuelle	100,00
Le P'tit Musée Pierre Martelanche	Subvention annuelle	100,00
Basket-club 9 équipes x 200	Subvention charte de partenariat	1800,00
Football-club 9,5 équipes x 100	Subvention charte de partenariat	950,00
Tennis-club 9 équipes x 70	Subvention charte de partenariat	630,00
Centre de loisirs sans hébergement	Subvention périscolaire	12800,00

Club des jeunes	Subvention annuelle	100,00
Club du 3 ^{ème} âge	Subvention annuelle	100,00
Comité des fêtes	Subvention annuelle	100,00
	Subvention Marché artisanal	250,00
	Subvention Fête patronale	1200,00
Loisirs danse	Subvention annuelle	100,00
Section pétanque	Subvention annuelle	100,00
	Subvention exceptionnelle	1500,00
Sou des écoles	Subvention annuelle	100,00
St-Romain de France	Subvention annuelle	100,00
Amicale des conseillers	Subvention exceptionnelle	130,00
Collège de la côte roannaise	Foyer socio-éducatif	517,00
	Association sportive	78,00
	TOTAL	21 055,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** les montants des subventions aux associations pour l'année 2023.
- ▶ **Autorise** M. le maire à signer tous les actes et documents à intervenir à ce titre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le **27 AVR. 2023**